Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 049-200077402-20250627-DCS25_06_27_12-DE

N° de feuillet 2025/……
Le Président
Thierry GALLARD

COMITE SYNDICAL DU 27 JUIN 2025
DELIBERATION DCS 25_06_27_12

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept juin, à neuf heures trente, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni à Segré-en-Anjou-Bleu le Comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, au siège d'Anjou Bleu Communauté, sous la présidence de Monsieur Thierry Gallard, président du SEA.

Communauté de Communes	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	**M. GRIMAUD Gilles**	**Titulaire**	x		
	M. ANNONIER Claude	**Titulaire**	x		
	M. AUBRY Fabien	**Titulaire**		x	
	M. MARY Yves	**Titulaire**	x		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			x
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			x
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	**M.GUILLEUX Jean-Philippe**	**Titulaire**		x	
	M. RIGAUD David	**Titulaire**	x		
	M. CHERBONNIER Noël	**Titulaire**	x		
	Mme DESMARRES Martine	**Titulaire**			x
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			x
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant		x	
CC LOIRE LAYON AUBANCE	**M. GALLARD Thierry**	**Titulaire**	x		
	M. SCHMITTER Marc	**Titulaire**		x	
	M. NOYER Robert	**Titulaire**	x		
	M. LAVENET Vincent	**Titulaire**	x		
	M. DAVY Gilles	**Titulaire**			x
	M. FONTENEAU Jean-Jacques	**Titulaire**	x		
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			x
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			x
	M. LEHEE Stephen	Suppléant			x
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	**M. GLEMOT Etienne**	**Titulaire**	x		
	M. BUREAU Arnaud	**Titulaire**	x		
	M. BRU Jean-Pierre	**Titulaire**	x		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	**Titulaire**	x		
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant			x
	M. NIREFOIS David	Suppléant			x

Assistaient également à la réunion :
M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Valérie BERTIN - DAF, Mme Aurélie LACROIX - DST, M. Renan BOURGEAIS - responsable suivi exploitation et Mme Maryse BERNHARD - chargée de la vie institutionnelle.

Secrétaire de séance : Noël CHERBONNIER, délégué de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

Délégués titulaires en exercice : 18
Nombre de titulaires présents : 13
Nombre de suppléant présent et votant : 0
Nombre de pouvoir : 1 (de F AUBRY à Y MARY)
Nombre de votants : 14
Date de la convocation : 20 juin 2025

OBJET : CONCLUSION D'UN NOUVEAU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE SAUR ET LE SEA RELATIF AU MARCHE PUBLIC N°21-017 TRAVAUX DE POMPAGE FEEDER SUD

Pièce annexe : nouvelle rédaction du protocole SAUR/SEA

Vu l'article L2197-5 du Code de la Commande Publique et l'article 20244 du Code Civil permettant aux parties à un marché public de recourir à une transaction,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu la délibération du comité syndical du 27 septembre 2024 autorisant le président à signer un protocole transactionnel,

Considérant la nécessité de modifier la rédaction du protocole suite au rejet de la paierie départementale,

Le Président expose :
Par décision du Président du SEA du 6 mars 2023, un protocole d'accord transactionnel entre la SAUR et le SEA a été conclu afin de mettre un terme au différend né de l'exécution du marché public n°21-017 relatif à la création d'un pompage « feeder sud » au sujet d'une demande du SEA d'extension de garantie des équipements installés par SAUR. Le protocole transactionnel prévoyait un solde de 5000 € HT / 6000 € TTC à acquitter au bénéfice de SAUR, pour solde de tous comptes.

En juillet 2024, la Paierie départementale a exigé la présentation d'une délibération du Comité syndical (à la place de la décision du Président) et une délibération a été prise par le Comité du 27 septembre 2024.

Le 11 décembre 2024, la Paierie départementale a rejeté le mandat de paiement du protocole pour irrégularité (insuffisance de la réciprocité des concessions et manque de précisions des préjudices subis par les parties au protocole).

En réponse aux demandes de la Paierie, une nouvelle rédaction du protocole est soumise à l'approbation du Comité.

Le Comité, après en avoir délibéré :

- **Accepte de conclure un nouveau protocole transactionnel avec SAUR,**
- **Autorise la signature du nouveau protocole par le Président ou son représentant,**
- **Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'application et l'exécution de la présente.**

Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention
Unanimité

Signé électroniquement par : Thierry Gallard
Date de signature : 08/07/2025
Qualité : Président du Syndicat d'Eau de l'Anjou

Transmise au contrôle de légalité via SLOW cf. tampon
Liste des délibérations affichée le même jour

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 049-200077402-20250627-DCS25_06_27_12-DE